

Les problèmes actuels et les défis du droit international humanitaire au Japon

Colloque à l'Université de Tokyo, 19-20 février 1997, Tokyo

À l'instigation du CICR et avec sa coopération, la Croix-Rouge du Japon a organisé un colloque à l'Université de Tokyo, sur les problèmes et les défis du droit international humanitaire au Japon. Cette réunion, appuyée par le ministère des Affaires étrangères nippon, s'est tenue les 19 et 20 février 1997.

Le colloque a été inauguré par le vice-président de la Croix-Rouge du Japon, Tadateru Konoe, et par le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique, Jean-Michel Monod. Il a réuni une soixantaine de personnes intéressées par le droit international humanitaire. Elles venaient des universités, des ministères (notamment des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Agence de l'Autodéfense), de plusieurs organisations non gouvernementales et de la Société nationale. Les travaux se sont déroulés en quatre sessions. Les thèmes en ont été les suivants :

- *l'impact du système international de protection juridique pour l'individu*, présenté par les professeurs Hisakazu Fujita (Université de Tokyo) et Yozo Yokota (Université de Tokyo); le délégué régional du CICR pour l'Asie de l'Est, Christophe Swinarski, a également fait un exposé;
- *l'applicabilité du droit international humanitaire en droit japonais*, sous la présidence du professeur Ribot Hatano (Université de Gakusyu-inn); ce sujet a été traité par les professeurs Shigeki Miyazaki (Université de Meji), Kimio Yakushiji (Université Ritsumeihan), Toshio Okuhara (Université Kokushikan), Yoshiro Matsui (Université de Nagoya) et Izumi Okada (Université de Nauan); un rapport sur l'applicabilité du droit international humanitaire aux Philippines, en Indonésie et au Cambodge a été présenté par le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique;

- *les problèmes courants du droit international humanitaire*, sous la présidence du professeur Masayuki Takemoto (Université de Kansai), avec des exposés des professeurs Michihiro Yamashita (Université de Fukuoka), Kazuhiko Higuchi (Université de Ryukyu), Seigo Iwamoto (Université de Suzuka Kokusai) et Terumi Furukawa (Université de Housei), ainsi que de Christophe Swinarski (CICR);
- *le maintien de la paix et le droit international humanitaire*, sous la présidence du professeur Shigeru Kozai (Université d'Osaka); les professeurs Tatsuro Kunugi (International Christian University), Tetzuo Sato (Université Hitotsubashi), Toshiki Mogami (International Christian University) et Akira Mayama (Université Kohnan) ont présenté ce sujet.

Cet important colloque — le premier du genre dans l'archipel nippon — s'inscrivait dans le cadre des commémorations du 120^e anniversaire de la Croix-Rouge du Japon, coïncidant avec le 100^e anniversaire de la Société japonaise de droit international. Il a ouvert de nouvelles perspectives dans la diffusion de droit international humanitaire dans le pays. La réunion a conclu ses travaux par un appel à la ratification, par le Japon, des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, en incluant un engagement dans ce sens de la Société nationale et des experts présents. En outre la proposition de créer au Japon une commission interministérielle pour la mise en œuvre du droit international humanitaire, conformément aux décisions de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a été formulée.

Les travaux du colloque seront publiés, en japonais, par les soins de la Société nationale.

Christophe Swinarski
Délégué régional du CICR
pour l'Asie de l'Est